

CHÂTEAU-THIERRY

Nouveau commissariat : la première pierre posée

Hier matin, aux Vaucrises, le préfet de l'Aisne, le maire castel et la députée ont posé la première pierre du futur commissariat castel. Le bâtiment, d'une surface de 2000 m² devrait être livré aux fonctionnaires de police en mars 2009.

tin. Si quarante-cinq fonctionnaires sous la houlette de leur commandant Ghislain Fay et plusieurs fourgons étaient postés de part et d'autre du centre commercial, c'est par crainte que la CGT ne manifeste son mécontentement suite à la suppression annoncée du conseil de prud'hommes. Jean-Pierre Odant, le responsable de l'Union locale CGT ayant annoncé une action ce jour (notre édition de mercredi) les policiers n'ont pas hésité à quadriller le quartier. La tente dressée à l'occasion de la cérémonie était elle-même grillagée. Difficile pour la vingtaine de cédétistes de s'y infiltrer. D'ailleurs, Jean-Pierre Odant en a fait les tristes frais (lire notre article en page départementale).

Premier parpaing

Pour poser cette première pierre rue de la Mare aux canes, le préfet de l'Aisne, Stéphane Fratacci, s'est déplacé. À ses côtés, le maire castel Dominique Jourdain, la députée Isabelle Vasseur et divers élus (Jacques Krabal, Georges Fourné, conseillers généraux), des re-



La cérémonie symbolique de la pose de la première pierre a eu lieu hier matin aux Vaucrises.

présentants de la police, des pompiers, de la gendarmerie. Quelques habitants étaient aussi de la cérémonie. Truelle en main, le préfet, le maire et la députée ont symboliquement scellé un parpaing. Le premier

d'une construction de 2000 m². Qui comprendra une quarantaine de bureaux, un système de vidéo-surveillance des cellules, des locaux de stockage des matériels, et un gymnase. « Ils apporteront aux personnels actifs et administratifs de meilleures conditions de travail mais aussi de meilleures conditions d'accueil du public », s'est réjoui le préfet.

« Absolue nécessité »

Coût global pour la construction du bâtiment : 8,2 millions d'euros auxquels s'ajoutent 8 autres millions d'euros destinés à l'entretien et à la maintenance pour la période 2009-2027 ! Issue d'un partenariat public-privé, la structure devrait pouvoir accueillir 61 fonctionnaires. Elle leur sera livrée en mars 2009. Bien entendu, tous se sont félicités de ce début des travaux. Le maire en premier chef. « C'est un beau mo-

ment, d'autant que la fermeture du commissariat, souvenez-vous, avait été programmée en 1998-1999 ! Même si l'outil de travail laisse à désirer, nous voulons tous, population comprise, qu'il soit maintenu ». L'élu a alors capoté ses courriers, les pétitions, les manifestations de l'époque.

Isabelle Vasseur, la députée, a loué l'édification de l'équipement qui sera « plus proche des citoyens ». Le préfet de l'Aisne, a quant à lui, évoqué « l'absolue nécessité » d'un tel équipement. Reconnaissant « la vétusté et la taille insuffisante du bâtiment actuel qui n'offre plus de conditions de travail et de vie satisfaisantes à ses occupants ». À noter qu'une présentation détaillée du futur commissariat, destinée aux riverains, est prévue le mardi 11 décembre prochain à 17 heures à la Rotonde.

Frédérique Pétri

Un partenariat pour soutenir les collectivités locales

Qu'est-ce que le PPP, partenariat public-privé ? C'est une nouvelle forme de contrat de longue durée permettant à une autorité publique, ici l'État, de recourir à un partenaire privé pour concevoir, financer, construire et exploiter un ouvrage en contrepartie d'un loyer.

Les garanties aux pouvoirs publics la maîtrise de leurs finances, la qualité de l'ouvrage et des services qui y sont associés, ainsi que la propriété intégrale de l'ouvrage à l'issue du bail.

Ici, c'est l'équipe de Challenger investissement qui a été retenue ainsi que certaines sociétés appartenant au groupe Bouygues

Construction. La filiale immobilière Cirmad assure la conduite du projet.

L'architecte est Marc Larivière. La société Norpac assure la construction du commissariat et Exprimim, la maintenance.

Dès sa livraison, l'ensemble immobilier sera mis à disposition de l'État contre un loyer versé à la SAS Château-Thierry durant 20 ans.

La police, sous locataire, versera à son tour un loyer révisable à l'État pour l'occupation des locaux conformément à un convention.

Au terme du bail, le commissariat deviendra la propriété de l'État.